



Objet: Attestation de faisabilité pour raccordement aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées suite à demande d'un Permis de Construire, PC modificatif, Permis d'aménager ou CU

Caractéristiques de la demande

Nréf : 25.AVISAU Reçu le 28/04/2025

Commune : LA ROQUE D'ANTHERON

Dossier n° PA 013084 2500001

Demandeur : RODET

Adresse terrain : AV ST ANNE DE GOIRON

Réf cadastrale : AR 6 - 7 - 8 - 286

Type / Caractéristique du projet / Nbre de logement :
CREATION LOTISSEMENT (8 LOTS)

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
Territoire d'Aix en Provence
Pôle Aménagement et Urbanisme
Direction Adjointe PLUi et proximité
Service ADS
CS 40 868
13 626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Aix en Provence, le : 29/04/2025

AVIS SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE : RESEAU D'EAU POTABLE

Prendre en compte les articles repérés par une croix dans le tableau ci-dessous

- | | |
|-------------------------------------|--|
| ☐ | Le projet cité ci-dessus ne peut pas être desservi en eau : pas de réseau à proximité |
| ☐ | Le branchement existant permet l'alimentation en eau du projet cité ci-dessus |
| ☒ | Le projet cité ci-dessus peut être desservi en eau.
Cet avis ne prend pas en compte l'aspect capacitaire du réseau à desservir ce projet.
<u>Le pétitionnaire doit nous contacter dès l'obtention du permis de construire ou de lotir, via notre site internet : https://www.eauxdemarseille.fr</u> |
| ☐ | Servitudes :
L'abri compteur sera posé à distance en limite du domaine public / privé. Le demandeur devra obtenir, de la part des propriétaires concernés, les servitudes de tréfonds nécessaires à l'amener des réseaux privés jusqu'au point d'utilisation. |
| ☐ | Voie privée :
Le demandeur devra obtenir, de la part des propriétaires concernés, l'autorisation écrite de réaliser le branchement sous la voie privée. |
| ☐ | En raison de l'altitude du projet, par rapport à la cote altimétrique du réservoir, la pression au compteur sera faible. En conséquence, le pétitionnaire devra prendre toutes dispositions utiles pour surpresser l'eau sans aspirer directement dans le réseau. |
| ☐ | Un ouvrage public étant présent sur le terrain du projet cité ci-dessus, le pétitionnaire doit nous contacter dès l'obtention du permis de construire ou de lotir. |
| ☒ | Défense incendie : la présente attestation ne tient pas compte des travaux qui pourraient être imposés. Une étude est à faire par le pétitionnaire. |
| ☒ | Divers : Le compteur général du lotissement sera situé en limite de propriété sur le domaine public. |

AVIS SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE : RESEAU D'EAUX USEES

Prendre en compte les articles repérés par une croix dans le tableau ci-dessous

- ☐ Le branchement existant permet le rejet des effluents.
- ☒ Le projet cité ci-dessus peut être raccordé au réseau d'assainissement d'eaux usées (gravitairement ou par pompage privé).
Cet avis ne prend pas en compte l'aspect capacitaire du réseau à évacuer les effluents du projet.
Le pétitionnaire doit nous contacter dès l'obtention du permis de construire ou de lotir, via notre site internet : <https://www.eauxdemarseille.fr>
- ☐ **Servitudes :**
Le tabouret à passage direct sera posé à distance en limite du domaine public / privé. **Le demandeur devra obtenir, de la part des propriétaires concernés, les servitudes de tréfonds nécessaires** à l'amener des réseaux privés jusqu'au point de raccordement.
- ☐ **Voie privée :**
Le demandeur devra obtenir, de la part des propriétaires concernés, l'autorisation écrite de réaliser le branchement sous la voie privée.
- ☒ Participation Pour le Financement de l'Assainissement (PFAC) : Conformément à l'article 30 de la loi de finance rectificative n°2012-354 en date du 14/03/2012, le projet sera redevable de cette taxe (article L 1331.7 du Code de la Santé Public) conformément à la Délibération de la Métropole.
- ☐ Un ouvrage public étant présent sur le terrain du projet cité ci-dessus, le pétitionnaire doit nous contacter dès l'obtention du permis de construire ou de lotir.
- Convention de déversement** (si rejets autres que rejets domestiques)
- ☐ La convention de déversement étant validée, le projet cité en objet peut être raccordé au réseau.
- ☐ La convention de déversement n'étant pas validée ou incomplète, le projet cité en objet ne peut pas être raccordé au réseau.
- ☒ **Piscine :** des eaux usées les eaux de vidange des piscines.
Les rejets de vidange de la piscine devront être neutralisés et rejetés dans le réseau pluvial.
- ☐ **Divers :**

En cas de faisabilité, les conditions définitives de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées seront fixées avec le pétitionnaire : obtention du Permis de Construire (ou d'aménager).

Afin d'obtenir un devis et finaliser le dossier, il convient de vous connecter à notre agence en ligne via notre site internet : <https://www.eauxdemarseille.fr> rubrique espace client, mes démarches en ligne : demander un abonnement au service de l'eau.

Des prescriptions particulières pourront être imposées par la commune suivant le type de chaussée ou de revêtement rencontré

Instructeur : 

 Paul Boyen, chef de centre



S O C I É T É D E S E A U X D E M A R S E I L L E
78 BOULEVARD LAZER - CS 90321 - 13395 MARSEILLE CEDEX 10
eauxdemarseille.fr - Accueil téléphonique : 04 91 57 60 60
SA AU CAPITAL OE 7 153 072 € / TVA FR 19 057 806 150 / RC MARSEILLE B 057 806 150 / SIRET 057 806 150 00488 / APE 3600 Z

ENEDIS - Accueil Urbanisme

A l'attention de
Commune de LA ROQUE-D'ANTHERON - Service urbanisme
Hotel de ville - 2 Av. de l'Europe Unie
13640 LA ROQUE-D'ANTHERON

Objet :

Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

Il est très important de nous communiquer le numéro de ce PA au moment du dépôt du/des futur(s) permis de construire

Aix en Provence, le 19/05/2025

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme PA0130842500001 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

<u>Adresse :</u>	872, avenue Sainte Anne de Goiron 13640 LA ROQUE-D'ANTHERON
<u>Référence cadastrale :</u>	Section AR , Parcelle n° 6 7 8 Section AS , Parcelle n° 0286
<u>Nom du demandeur :</u>	RODET Nicolas RODET Marie-Laure

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, le raccordement de ce projet au réseau public de distribution nécessite un branchement avec des travaux sur le réseau (extension).

Cette réponse est donnée à titre indicatif et est susceptible d'être revue dans le cas :

- de la non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires ;
- de la non obtention des autorisations administratives ou de prescriptions administratives ;
- d'une évolution du réseau électrique depuis la date de la demande en objet ;
- d'une évolution de la demande du pétitionnaire (puissance, situation...).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Responsable Service Urbanisme CUI/AU

DRI Provence-Alpes du Sud -

Agence Raccordement Marché d'affaires

445 rue André Ampère 13290 AIX En Provence

ENEDIS - Accueil Urbanisme

Téléphone :
Télécopie :
Courriel :
Interlocuteur :

A l'attention de
Commune de LA ROQUE-D'ANTHERON - Service urbanisme
Hotel de ville - 2 Av. de l'Europe Unie
13640 LA ROQUE-D'ANTHERON

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**
Aix en Provence, le 19/05/2025

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme PA0130842500001 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

<u>Adresse :</u>	872, avenue Sainte Anne de Goiron 13640 LA ROQUE-D'ANTHERON
<u>Référence cadastrale :</u>	Section AR , Parcelle n° 6 7 8 Section AS , Parcelle n° 0286
<u>Nom du demandeur :</u>	RODET Nicolas RODET Marie-Laure

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, le raccordement de ce projet au réseau public de distribution nécessite un branchement avec des travaux sur le réseau (extension).

Cette réponse est donnée à titre indicatif et est susceptible d'être revue dans le cas :

- de la non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires ;
- de la non obtention des autorisations administratives ou de prescriptions administratives ;
- d'une évolution du réseau électrique depuis la date de la demande en objet ;
- d'une évolution de la demande du pétitionnaire (puissance, situation...).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.


Votre conseiller

████████████████████
████████████████████

████████████████████